

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le Maire de BUXIERES-LES-MINES,
Vu le Code général des Collectivités territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route,
Vu la déclaration préalable d'une vente au déballage en date du 12 septembre 2022, présentée par le Comité des fêtes de Buxières-les-Mines, en vue de l'organisation d'une foire à la brocante le dimanche 25 septembre 2022,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} : Le Comité des fêtes de Buxières-Les-Mines est autorisé à organiser le Dimanche 25 septembre 2022, une foire à la brocante à Buxières-Les-Mines.

Article 2 : Cette manifestation est placée sous l'entière responsabilité des demandeurs qui attribueront aux participants les emplacements délimités nécessaires en laissant l'entrée des lieux publics libres d'accès et un passage suffisant pour les véhicules de secours.

Article 3 : Les organisateurs pourront utiliser de 7 H à 20 H les hauts parleurs et signalisations.

Article 4 : La Commune de Buxières-Les-Mines exonère les demandeurs de tout droit de place. Ils devront assurer la remise en état de propreté des lieux occupés par la manifestation avant le Lundi 26 Septembre 2022 à 12 H.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour information à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Bourbon-L'Archambault,
Monsieur le responsable des sapeurs-pompiers de Buxières-les-Mines,
Les organisateurs,

Fait à Buxières-les-Mines,
le 20 septembre 2022.

Date d'affichage
21 septembre 2022
Date de mise en ligne sur le site de la commune
21 septembre 2022
Acte rendu exécutoire
21 septembre 2022
Diffusion
Comité des Fêtes
21 septembre 2022



OLIVIER Brigitte,

Maire.